

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**à Lacaune**

---

**Séance du mardi 16 juillet 2019**

**Nombre de membres en exercice : 35** L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

**Présents : 24** **Sont présents**: Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Jean-Jacques BARTHES, Alexis BENAMAR, Francine BLAVY, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jacques CALVET,

**Votants : 33** Marie CASARES, Pascal COUSTURIER, Jacques FABRE, Michel FARENC, Marie-Hélène GUILLOT, Maryline MARTINEZ, Bernard MAS, Jacques MENDES, Roger NEGRE, Daniel VIDAL

**Secrétaire de séance :**  
**André BACOU**

**Pouvoirs** : Alain BARTHES par Roger NEGRE, Carole CALAS par Jérôme BOUSQUET, Serge CAZALS par Max ALLIES, Jean-Christophe MIALET par Marie-Hélène GUILLOT, Marie-Françoise MONDEME par Francine BLAVY, Bernard ROUMESTANT par Bernard MAS, Sylvie SOLOMIAC par Jacques FABRE, Marie-Claude STAVROPOULOS par Robert BOUSQUET, Armelle VIALA par Christian BARDY

**Suppléés :**

**Excusés** : Hugues DELORI, Pierre ESCANDE

**Absents** : Thibault ESTADIEU

---

**1. PRESENTATION DU PROJET EOLIEN DE LA PEZILLE A CAMBON PAR LA SOCIETE VALECO**

M. le Président expose que le projet de parc éolien de la Pézille sur la commune de Cambon-et-Salvergues prévoit l'implantation de 5 éoliennes, d'une hauteur maximale de 125 mètres et d'une puissance de 2,35 MW. Le conseil municipal a délibéré favorablement pour ce projet.

Vu la note détaillée reçue avec la convocation au conseil (voir document ci-après annexé),

Vu la présentation du projet faite ce jour par le groupe VALECO,

Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à ce projet.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 25**

**Contre : 3**

**Abstention : 5**

**2. INFORMATION SUR LES DELEGATIONS VOTEES DANS LES PRECEDENTS CONSEILS**

Conseil du 25/04 : marché EP 2019

Une seule offre reçue. La commission des marchés a demandé une négociation du prix.

Conseil du 06/06

- Cœur de village Castanet : offres supérieures à l'estimatif. Négociation en cours avec demandes de variantes
- Travaux d'extension du bâtiment ENERCON : offres supérieures à l'estimatif. Marché à relancer début 2020. ENERCON propose d'installer 2 préfabriqués sur le parking en attendant. La communauté de communes va réaliser une plateforme sur une partie du terrain d'à côté pour « recréer » un parking.

**Information du Conseil**

## ADMINISTRATIONS/COMPETENCES

### **3. APPROBATION DU PV DU 25 AVRIL 2019**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du conseil du 25 avril qui a été envoyé au préalable.

Il demande d'approuver le procès-verbal.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **4. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LE RAM DES HAUTS CANTONS AVEC LA CC GRAND ORB**

2 RAM coexistent sur le territoire :

- Le RAM Hautes Terres d'Oc pour la partie tarnaise du territoire
- Le RAM des Hauts Cantons pour la partie héraultaise du territoire

Pour le RAM des Hauts Cantons, la convention, signée en juillet 2015, arrive à échéance. Le RAM fonctionnant bien, il est proposé de renouveler la convention avec la communauté de communes Grand Orb pour une durée de 1 an renouvelable, maximum 4 ans.

Entendu le rapport d'Alain CABROL,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **5. VENTE DE TERRAINS A LA MAIRIE DE LACAUNE**

Des terrains ont été achetés par la Communauté de communes des Monts de Lacaune pour un projet de déviation à Granisse à Lacaune. Ce projet étant abandonné, la communauté de communes n'a plus l'usage de ces terrains. Il est proposé de les vendre à la mairie de Lacaune.

L'estimation du service des Domaines est la suivante :

- Parcelles A 739, 740, 741, 743, 745, 747 et B 375 : 37 650 €
- Parcelle AC 331 : 4 970 €
- Soit un total de 42 620 €

Il est proposé de vendre ces parcelles à la commune de Lacaune au prix d'achat par la communauté de communes des Monts de Lacaune :

- Parcelle AC 331 : prix d'achat CCML (terrains + frais notaire) = 11 062,22 €
- Parcelles A 739, 740, 741, 743, 745, 747 et B 375 : prix d'achat CCML (terrains + frais notaire) = 35 333,22 €
- Soit un total de 46 395,44 €, qui reste dans la marge d'appréciation de 10% de l'estimation des Domaines

Vu l'avis des domaines en date du 15 mai et du 17 juin 2019,

Entendu le rapport d'Evelyne BOUSQUET,

Il est proposé au Conseil :

- de vendre à la commune de Lacaune les parcelles A 739, 740, 741, 743, 745, 747, B 375 et AC 331 au prix de 46 395,44 €,

-d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à cette vente.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **6. AVENANT N°3 A L'OPAH DES HAUTES TERRES D'OC**

La convention initiale de l'OPAH "Hautes Terres d'Oc" a été signée le 04 janvier 2016 avec les trois communautés de communes Montagne du Haut Languedoc (CCMHL), Sidobre Val d'Agout (CCSVA), Vals et Plateaux des Monts de Lacaune (CCVPML).

Depuis, 2 avenants ont été signés pour acter la fusion des communautés de communes et étendre l'OPAH aux communes de l'ancienne communauté de communes des Monts de Lacaune (avenant n°1) et pour prolonger l'OPAH une année supplémentaire (avenant n°2).

Au vu des bons résultats de l'OPAH « Hautes Terres d'Oc » et de la dynamique actuelle, il est proposé de la prolonger d'une nouvelle année supplémentaire, soit jusqu'à janvier 2021 (5ème année). Il convient donc d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 et d'autoriser le mandataire (la CCSVP) à demander et percevoir les subventions afférentes.

Entendu le rapport d'André CABROL,

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la prorogation de l'OPAH « Hautes Terres d'Oc »,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de l'OPAH,
- d'autoriser la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux à déposer et percevoir les subventions pour l'ingénierie de l'OPAH pour le compte de notre communauté de communes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **7. CONVENTION ENTRE LES EPCI ET L'AMF 34 POUR LES SINISTRES**

Le département de l'Hérault est fréquemment confronté aux épisodes cévenols et autres aléas climatiques. Face à ces risques récurrents, il est nécessaire que la réponse matérielle et humaine, en situation d'urgence, soit renforcée.

Le Maire de la commune sinistrée est très sollicité et ne peut pas se rendre disponible pour se charger de l'organisation et de la coordination des aides et des interventions.

À chaque phénomène climatique, la solidarité des communes, qui mérite d'être soulignée, s'opère sans aucune coordination et, par conséquent, avec une efficacité limitée (afflux de moyens humains anarchiques avec des moments de surcharge et des passages à vide).

Pour une bonne organisation et coordination des interventions et des aides sur le territoire touché par les dégâts, l'AMF 34 souhaite s'associer aux Intercommunalités du département, en confiant la coordination et l'organisation à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sinistré.

Entendu le rapport de Christian BARDY,

Vu la convention annexée à la délibération,

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **8. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DU TARN POUR LA LECTURE DES FICHIERS DE LA FISCALITE DU TERRITOIRE**

L'association des Maires du Tarn propose un outil donnant accès aux données fiscales de la collectivité selon les modalités suivantes

- Accès à la plateforme via un identifiant et un mot de passe
- Adhésion 100 € la première année et 50 € les années suivantes
- Convention d'une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

Vu le projet de convention annexé à la délibération,

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## RESSOURCES HUMAINES

### 9. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES REPAS POUR LES AGENTS SE DEPLACANT A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à l'avis négatif à l'unanimité des représentants du personnel lors d'un précédent comité technique, le point a été réexaminé lors du comité technique du 17 juin.

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'arrêté fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels.

La proposition est la suivante :

- Secteur Lacaune : prise en charge des repas à la Maison de retraite par la communauté de communes
- Secteur Salvetat : prise en charge des repas à la Maison de retraite (attente confirmation) par la communauté de communes
- Secteur Anglès : prise en charge des repas à la Maison de retraite (attente confirmation) par la communauté de communes
- Autres secteurs : remboursement des frais de repas directement à l'agent
- Prise en charge uniquement en dehors de la résidence administrative ou familiale
- Exception : accompagnement d'un partenaire (accord préalable du supérieur hiérarchique)

Entendu le rapport de Jacques FABRE,

Il est demandé au Conseil de prendre en charge les repas pour les agents se déplaçant à l'intérieur de la Communauté de Communes selon les modalités indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### 10. OUVERTURE DE POSTES

Suite à des réussites à des concours et pour le centre de bien être, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial et de 3 postes d'adjoint administratif principaux 2ème classe.

Entendu le rapport de Jacques CALVET,

Il est demandé au Conseil :

- de valider l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial et de 3 postes d'adjoint administratif principaux 2ème classe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## TECHNIQUE (TRAVAUX/VRD/DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI)

### 11. APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC

La commission Electrification en date du 13 juin 2019 a proposé un règlement du service Eclairage Public qui a pour objet de définir les conditions et modalités d'exercice de la compétence maintenance et d'exploitation des équipements d'éclairage public pour les Communes de la Communauté de Communes.

Entendu le rapport d'Armelle VIALA,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le règlement du service Eclairage Public dont le projet a été joint à la convocation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **12. CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA POSE DE CABLE SUR LA PARCELLE AC 321 A LACAUNE**

Afin qu'ENEDIS puisse effectuer le passage de câbles sur la parcelle AC321 ainsi que la pose d'un coffret type RMBT, située au lieu-dit Calmels sur la commune de Lacaune, il convient d'autoriser le Président à signer la convention de servitude dont le projet a été joint à la convocation.

Entendu le rapport de Jérôme BOUSQUET,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **13. OPERATION DE COLLECTE DE PNEUS DES AGRICULTEURS**

Suite à l'enquête réalisée auprès des agriculteurs de la communauté de communes, la commission Déchets propose de lancer une opération de collecte des pneus des agriculteurs selon les modalités suivantes :

Participation financière des agriculteurs à hauteur de 30 € / tonne

- Signature d'une convention au préalable

Cette opération peut être financée par le Département du Tarn et le programme LEADER. Un plan de financement sera proposé au prochain conseil quand le coût de l'opération (prestataire retenu et tonnage à collecter) sera connu plus précisément.

Entendu le rapport de Marie CASARES,

Il est proposé au Conseil de lancer une opération de collecte des pneus des agriculteurs selon les modalités suivantes :

- Participation financière des agriculteurs à hauteur de 30 € / tonne
- Signature d'une convention au préalable.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **FINANCES ET MARCHES**

### **14. FPIC 2019**

Le 26 juin, la Préfecture du Tarn nous a notifié le montant et les modalités du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2019 sur notre ensemble intercommunal (=EI = communauté + communes).

Après examen, le bureau propose, comme chaque année, de choisir la répartition de droit commun, à savoir :

Répartition du FPIC entre la Communauté et les communes membres selon le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Part EPCI	-458 568 €	33 106 €	-425 462 €
Part Communes	-298 423 €	21 664 €	-276 759 €
TOTAL EI	-756 991 €	54 770 €	-702 221 €

Répartition du FPIC entre les communes membres

	Prélèvement	Reversement	Solde FPIC
Cambon et Salvergues	-3 284 €	247 €	-3 037 €
Castanet Le Haut	-5 252 €	697 €	-4 555 €
Fraïsse sur Agoût	-12 839 €	1 050 €	-11 789 €
Rosis	-6 677 €	1 070 €	-5 607 €
La Salvetat sur Agoût	-73 070 €	2 523 €	-70 547 €
Le Soulié	-5 522 €	658 €	-4 864 €
Anglès	-18 272 €	2 161 €	-16 111 €
Barre	-5 497 €	611 €	-4 886 €
Berlats	-2 878 €	364 €	-2 514 €
Escroux	-1 726 €	218 €	-1 508 €

Espérausses	-4 417 €	701 €	-3 716 €
Gijounet	-3 602 €	586 €	-3 016 €
Lacaune	-90 933 €	3 509 €	-87 424 €
Lamontéliarié	-4 192 €	224 €	-3 968 €
Moulin Mage	-7 000 €	855 €	-6 145 €
Murat sur Vèbre	-22 979 €	2 347 €	-20 632 €
Nages	-15 053 €	1 614 €	-13 439 €
Saint Salvi de Carcavès	0 €	414 €	414 €
Senaux	-911 €	144 €	-767 €
Viane	-14 319 €	1 671 €	-12 648 €
<b>TOTAL</b>	<b>-298 423 €</b>	<b>21 664 €</b>	<b>-276 759 €</b>

Entendu le rapport de Roger NEGRE,

Il est proposé au Conseil de retenir la répartition de droit commun telle qu'indiquée ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **15. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL**

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	+ 46 396,00	024	Cessions terrains	+ 46 396,00
<b>TOTAL</b>		<b>+ 46 396,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 46 396,00</b>
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
014-739223	Reversement FPIC	+ 100 000,00			
022	Dépenses imprévues	- 100 000,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **16. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS**

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
			040-28131	Amortissements	+ 1,00
			16-165	Cautionnement reçus	- 1,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
042-6811	Amortissements	+ 1,00			
011-6238	Divers	- 1,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **17. TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE PRAT ALARIC**

Suite à l'intégration au 1er janvier 2019 de Prat Alaric dans l'intérêt communautaire, il convient de définir le loyer de l'appartement situé à l'étage (environ 60 m<sup>2</sup>, 2 chambres).

Entendu le rapport de Maryline MARTINEZ,

Il est proposé de conserver le loyer défini à l'origine par la commune de Fraïsse-sur-Agoût, soit 360 €/mois toutes charges comprises.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **18. ATTRIBUTION DES DOSSIERS DE FONDS DE CONCOURS**

Le bureau du 1<sup>er</sup> juillet a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Fraïsse sur Agoût	Mobilier terrasses Agoût	3 870,00 €	1 935,00 €	1 935,00 €		
	Tondeuse autoportée	6 358,50 €	3 179,00 €	3 179,50 €		
Murat sur Vèbre	Camion UNIMOG	89 000,00 €	44 500,00 €	44 500,00 €		
	Aménagement camion	14 087,31 €	7 043,50 €	7 043,81 €		
	Façades	31 875,85 €	8 013,00 €	8 071,85 €	15 791,00 €	Etat DETR
	Tableau numérique	7 706,08 €	2 311,50 €	2 312,58 €	3 082,00 €	Etat DETR
Rosis	Voirie Compeyre	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €		
Cambon et Salvargues	Cuve DFCI	15 180,00 €	7 590,00 €	7 590,00 €		
	Voirie Le Fajau	9 180,00 €	1 836,00 €	1 836,00 €	5 508,00 €	Etat DETR
	Réseau eau potable Le Fajau	6 680,00 €	3 340,00 €	3 340,00 €		
	Parcelle Le Fajau	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €		
	Store motorisé La Clairière	2 201,00 €	1 100,50 €	1 100,50 €		
Viane	Sécurisation école	11 215,13 €	3 313,00 €	3 416,08 €	4 486,05 €	Etat DETR
	Voirie	15 764,30 €	7 882,15 €	7 882,15 €		
	Lave vaisselle	8 262,31 €	4 131,00 €	4 131,31 €		
	Base loisirs	2 640,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €		
Espérausses	Auvent salle communale	3 094,94 €	1 237,98 €	1 237,98 €	618,98 €	CD 81
	Défibrillateur	1 750,00 €	875,00 €	875,00 €		
	Voirie	10 816,88 €	5 408,44 €	5 408,44 €		
Saint Salvi de Carcavès	Aménagement abords Mairie	2 584,00 €	1 292,00 €	1 292,00 €		
	Equipements divers	3 379,66 €	1 689,83 €	1 689,83 €		
Le Soulié	Chemin de Cabanes	8 336,25 €	3 653,31 €	4 682,94 €		
Montant des FDC attribués			112 901,21 €			

Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLLOT,

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **19. ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU CAMPING DE L'ESPACE DES SOURCES CHAUDES**

Par délibération D 2018\_304 du 12 décembre 2018, le conseil communautaire a validé le lancement d'une procédure simplifiée pour une concession de service pour la gestion et l'exploitation du camping intercommunal des Sources chaudes à Lacaune.

Suite à l'appel à candidature, 2 candidatures ont été déposées. Elles ont été déclarées admissibles par la commission des concessions. Suite à la demande de dépôt d'offres, une seule offre a été déposée. L'offre est conforme au cahier des charges.

La commission des concessions propose donc d'attribuer la concession à la SARL AIA pour une durée de 12 ans.

Le prix proposé est de 13 000 € HT annuel + 1% du chiffre d'affaires + 10 000 € HT pour l'accès à la piscine + les investissements demandés (hébergement pour travailleur, hébergement insolite et barrière).

Il est proposé au Conseil de valider le choix de la commission des concessions, d'approuver le contrat de concession et d'autoriser le Président à la signer.

Vu les articles L 1411-1 et L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la troisième partie du Code de la commande publique concernant les concessions,  
Vu la délibération D 2018\_304 du conseil communautaire du 12 décembre 2018 sur le lancement d'une procédure simplifiée pour une concession de service pour la gestion et l'exploitation du camping intercommunal des Sources chaudes à Lacaune,  
Vu le rapport de la commission des concessions ci-après annexé,  
Vu le projet de contrat de concession ci-après annexé,  
Entendu le rapport de Bernard MAS,  
Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer la concession de service à la SARL AIA pour une durée de 12 ans pour un prix de 13 000 € HT annuel + 1% du chiffre d'affaires + 10 000 € HT pour l'accès à la piscine + les investissements demandés dans le cahier des charges,
- de valider le contrat de concession et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer le contrat de concession et tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette concession.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **20. AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DU COEUR DE VILLAGE DE CAMBON**

La consultation pour le marché de travaux pour le cœur du village de Cambon est en cours.  
Pour ne pas retarder le démarrage des travaux, il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché pour un montant maximum de 70 000 € HT après avis de la commission des marchés.  
Entendu le rapport de Daniel VIDAL,  
Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer le marché de travaux pour le cœur du village de Cambon pour un montant maximum de 70 000 € HT après avis de la commission des marchés.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **21. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS DE LACAUNE**

Suite à l'interruption de chantier, des modifications sont nécessaires sur les prestations du lot n°2 : changement de l'isolant (côté église) et enduit. Montant de l'avenant : + 6 300 € HT, soit 1,8 % du montant initial du marché.  
Par ailleurs, au vu des difficultés de l'entreprise MALZAC titulaire du lot n°5 Menuiseries extérieures, il convient de supprimer l'habillage des menuiseries du marché. Montant de l'avenant : - 1 257,99 € HT, soit - 9,14 % du montant initial du marché.  
Il convient donc de rajouter l'habillage intérieur des menuiseries à l'entreprise FLAGEAT, titulaire du lot n°6. Montant de l'avenant : 971,99 € HT, soit 1,49 % du montant initial du marché.  
L'habillage extérieur va être demandé à l'entreprise SPB, titulaire du lot n°7.  
Etant donné le montant des avenants, l'avis de la commission des marchés n'est pas requis.

Entendu le rapport de Claude ANINAT,

Il est demandé au Conseil :

- de valider les présents avenants,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à ces avenants.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

## **TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE**

## **22. CONVENTION AVEC LES ABATTOIRS, MUSEE - FRAC OCCITANIE TOULOUSE ET LA COMMUNE DE MURAT SUR VEBRE POUR L'EXPOSITION "INDELEBILES" PRESENTEE AU CENTRE D'INTERPRETATION DES MEGALITHES**

Dans le cadre de la programmation culturelle de la commune de Murat-sur-Vèbre, le Centre



d'Interprétation des Mégalithes accueillera une exposition intitulée « Indélébiles » du 27 juillet au 27 octobre 2019. L'exposition mêlera artistes contemporains de renom, artistes aborigènes, éléments ethnologiques et fera échos aux mystérieuses statues-menhirs présentes sur le territoire.

La collection est prêtée gracieusement par les Abattoirs, Musée – Frac Occitanie Toulouse qui prendront en charge tous les frais inhérents à l'exposition. Une inauguration est prévue le vendredi 26 juillet à 17h30.

Entendu le rapport de Jacques MENDES,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention tripartite ci-jointe.

- d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **23. CONVENTION AVEC SDIS DE L'HERAULT POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN POSTE RADIO ANTARES POUR LE POSTE DE SECOURS DES BOULDOUIRES**

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec le SDIS 34 pour la mise à disposition de la Communauté de Communes d'un poste radio ANTARES pour le poste de secours des Bouldouires, lors de la période de surveillance des baignades pour la saison 2019.

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **24. CENTRE DE BIEN-ETRE : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE A DES PRESTATAIRES OU ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'ACTIVITES/ANIMATIONS DE BIEN-ETRE ET RELAXATION**

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre à disposition de prestataires ou d'associations la salle située au rez-de-chaussée du Centre de bien-être selon les modalités suivantes :

- Activités ou animations « bien-être et relaxation ».
- Respect de la fréquentation maximale instantanée de 25 personnes
- Accès indépendant par le bas de l'établissement. Remise des clés le jour de l'activité/l'animation
- Signature préalable d'une convention
- Modalités financières

Association du territoire	Mise à disposition à titre gratuit
Association hors territoire	1h = 12,50€ HT – 15€ TTC
communautaire	½ journée (4h) = 41,7€ HT – 50€ TTC
Prestataire	Journée (7h) = 66,7€ HT – 80€ TTC

Entendu le rapport de Max ALLIES,

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à disposition de prestataires ou d'associations la salle située au rez-de-chaussée du Centre de bien-être selon les modalités indiquées ci-dessus,

- d'autoriser le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

### **25. MODIFICATIONS DES HORAIRES DES ACTIVITES EN LIEN AVEC LA MODIFICATION DES HORAIRES VALIDEE PAR LE CONSEIL DU 06 JUIN**

Il est nécessaire de modifier le planning des activités de l'Espace des Sources Chaudes à compter de septembre 2019 afin de :

- Disposer de créneaux pour la mise en place de l'antenne du Castres Sports Nautiques (4 séances pour l'école de natation, 2 créneaux d'entraînements aux compétitions) et d'une nouvelle activité d'éveil aquatique (2 séances).

- Optimiser et rationaliser la programmation des activités au vu de leur fréquentation.

Le 6 juin 2019, le conseil communautaire a souhaité conserver tels quels les horaires d'ouverture au public du lundi au jeudi durant la période scolaire. Les horaires des activités doivent donc être mis en cohérence.

La proposition est la suivante :

Natation adulte	Mardi 18h45-19h45
	Samedi 14h-15h
Aquabike	Lundi 12h30-13h15
	Mardi 12h30-13h15
	Mardi 17h30-18h15
	Mercredi 17h30-18h15
	Jeudi 12h30-13h15
	Vendredi 12h30-13h15
Aquatagym	Mercredi 12h15-13h
	Jeudi 17h45-18h30
	Samedi 9h15-10h
Aquatrainig	Lundi 18h45-19h30
	Mercredi 18h45-19h30
Aquaseniors	Jeudi 9h-10h
Bébé plouf	Vendredi 16h-17h45
Eveil aquatique (personnel ESC)	Nouveau : Mercredi 14h-14h45
	Nouveau : Vendredi 17h-17h45
Ecole de natation (Castres Sports Nautiques)	Mercredi 14h15-15h
	Nouveau : Mercredi 15h15-16h
	Nouveau : Vendredi 18h-18h45
	Vendredi 18h45-19h30
Entraînements compétitions (Castres Sports Nautiques)	Nouveau : Mercredi 16h15-18h15
	Nouveau : Samedi 10h15-12h15
Suppression des cours d'Aquaforce et d'Aquastand'up au vu de la très faible fréquentation	

Entendu le rapport de Francine BLAVY,

Il est proposé au Conseil d'approuver la nouvelle programmation des activités de l'Espace des Sources Chaudes qui sera mise en application à compter de septembre 2019.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 33**

**Pour : 33**

**Le Président  
Robert BOUSQUET**